



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 16 mars 2023**

**Délibération n° 2023-03-11**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 10/03/2023
Qui ont pris part à la délibération	27	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Sonia DYLBAITYS ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY.

**Absents excusés :**

Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 14 mars 2023  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 13 mars 2023  
Vincent POURREZ donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 14 mars 2023  
Christian BURGARD donne procuration à François TRAMASSET en date du 13 mars 2023  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 16 mars 2023  
Frédérique ROMERO donne procuration Jean-Michel MABILLET en date du 13 mars 2023  
Christel EYHERAMOUNO donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 07 mars 2023  
Bertrand LEIRIS donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 15 mars 2023

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**Objet : Approbation du compte administratif 2022**

**Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal.**

Monsieur Pierre PASQUIER est élu, par l'assemblée délibérante, président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PASQUIER, délibérant sur le Compte Administratif 2022, dressé par Madame Eva Belin, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,





I – lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel est présenté dans le résumé ci-dessous :

*Résultat de l'exercice 2022 :*

	MANDATS 2022	TITRES 2022	RESULTAT 2022
Investissement	3 496 112,95	3 634 034,69	137 921,74
Fonctionnement	6 945 620,16	8 002 803,78	1 057 183,62
Totaux	10 441 733,11	11 636 838,47	1 195 105,36

II- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et du fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

III- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	587 642,02		137 921,74	725 563,76
Fonctionnement	1 191 133,82	-571 133,82	1 057 183,62	1 677 183,62
Totaux	1 778 775,84	-571 133,82	1 195 105,36	2 402 747,38

Monsieur Pierre PASQUIER demande l'approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la commune.



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Affiché/Publié le 17/03/2023

ID : 040-214002099-20230316-DELIB2023\_03\_11-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour,

## APPROUVE

Le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,  
Le 17 mars 2023,  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire le 17 / 03 / 2023

- après télétransmission électronique le 17 / 03 / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le 17 / 03 / 2023